



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 mars 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-043

OBJET : Implantation d'une antenne relais

En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 12
Pouvoir(s) : 6
Absent(s) : 8

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Christiane GALLON, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christiane LEPEIRE, Philippe THOMAS, Axelle BONNIN

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN à Martine MORETTI, Roger BUFFAUT à Guy CASSAN, Christian BRUNEAUD à Christiane LEPEIRE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Crescent MARAULT, Bertrand POUSSIERRE à Michel DUCROUX

Le ou les membres absent(s) :

Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Roger BUFFAUT, Christian BRUNEAUD, Isabelle CAMBIER, Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Bertrand POUSSIERRE

Secrétaire de séance : Madame Axelle BONNIN

Vu la loi n°2015-136 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques

Vue le décret n°2016-1222 du 9 septembre 2016 relatif à l'information locale en matière d'exposition du public aux champs électromagnétiques et au comité national de dialogue de l'agence nationale des fréquences.

Vu le dossier d'information déposé par la société Free mobile et mis à disposition du public en mairie de Saint Georges

Vu le projet de bail présenté par la société Free.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Accepter le projet d'implantation d'une antenne relais de la société Free mobile sur la parcelle AT 25. Ce projet fera l'objet d'une déclaration préalable aux travaux dès lors que les délais d'information du public seront écoulés ;
- Autoriser monsieur le maire à signer le bail avec la société Free mobile pour l'accueil de ses installations de communication électroniques sur la parcelle AT 25.
- Autoriser monsieur le maire à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à cette implantation.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/04/2018

Pour copie conforme



- Le 26/03/2018
Crescent MARAULT, MAIRE
MAIRIE DE SAINT GEORGES SUR BA